

	REFERENCE	<b>CHARTRE ETHIQUE</b>	Version A 01/06/22
	P1_DOC_004		Page 1 / 5

## PREAMBULE

Tiama est fermement engagée à être une entreprise responsable et exemplaire et met tout en œuvre pour mener ses activités de manière éthique et exemplaire, dans tous les pays où elle opère. Nous nous efforçons d'établir au niveau de la Direction et de tous les collaborateurs une culture de comportement conforme à ces valeurs et comptons sur chacun d'entre vous pour respecter les principes définis dans cette charte.

En effet, tout manquement en matière d'éthique peut entraîner des conséquences juridiques et financières pour TIAMA et ses collaborateurs, nuire à l'image et la réputation de l'entreprise, et causer des risques commerciaux et de déstabilisation de l'organisation de l'entreprise.

Par ailleurs la corruption et le trafic d'influence sont des causes majeures de pauvreté, et de mauvaise répartition de la richesse. Ces actes entravent également le développement économique et contribuent à la déstabilisation politique et sociale des Etats souverains. En tant que tels, ils sont universellement considérés comme des infractions graves et ne seront pas tolérés.

Votre engagement et votre participation sont essentiels, et grâce à l'ensemble de nos efforts individuels et collectifs, nous serons en mesure de mener nos activités de manière éthique et responsable.

Benoit Burin-des-Roziers, PDG de Tiama



### **PRINCIPE 1 : SE CONFORMER AUX LOIS ET REGLEMENTATIONS EN VIGUEUR**

Tiama s'engage à strictement respecter les lois et réglementations en vigueur, que ce soit en France ou à l'étranger, et ce en toutes circonstances.

En tant qu'entreprise opérant à l'international, Tiama se conforme aux réglementations douanières et de contrôle des exportations applicables au commerce national et international.

Tiama suit les directives et réglementations internationales concernant les pays sous embargo.

### **PRINCIPE 2 : ADOPTER UNE ATTITUDE INTEGRE**

Tiama s'engage à respecter l'autre dans sa diversité, ses pratiques culturelles, politiques et religieuses.

Nous nous interdisons tout préjugé ou stéréotype qui remettrait en cause le principe d'égalité.

Nous encourageons le respect, l'ouverture d'esprit et la considération envers les autres dans le respect de leur vie privée et de leurs droits fondamentaux.

### **PRINCIPE 3 : LUTTER CONTRE LA CORRUPTION ET LE TRAFIC D'INFLUENCE**

Tiama s'engage à lutter contre la corruption en refusant systématiquement une rétribution financière ou en nature en échange d'un service ou d'une transaction.

Les cadeaux et invitations font partie du savoir vivre que nous défendons et participent à l'entretien d'une bonne relation. Mais ils doivent absolument rester du domaine du raisonnable et en aucun cas être sollicités ou en échange d'un avantage quelconque.

Nous nous engageons à ne pas faire usage de notre position ou de notre responsabilité pour obtenir une faveur de quiconque.

Nous veillons, enfin, à ne pas contribuer involontairement au blanchiment d'argent provenant d'activités criminelles.

### **PRINCIPE 4 : RESPECTER NOS CLIENTS, FOURNISSEURS ET CONCURRENTS**

Tiama s'engage à traiter ses affaires commerciales de manière éthique en respectant les engagements pris dans le cadre de nos relations avec nos parties prenantes.

Nous nous interdisons toute concurrence déloyale ou entente anticoncurrentielle qui viseraient à pénaliser les clients de notre secteur d'activité.

Nous privilégions la satisfaction de nos clients en mettant en œuvre tous les moyens nécessaires visant à remplir les engagements que nous avons pris et en étant force de proposition pour l'amélioration continue de nos produits et services pour satisfaire leurs besoins.

## **PRINCIPE 5 : PROTEGER NOTRE ENVIRONNEMENT**

Dans une démarche volontariste, Tiama s'engage à contribuer à une économie plus responsable afin de réduire notre impact sur l'environnement pour le rendre durable.

Nos actions visent à mesurer cet impact, à déterminer notre feuille de route et à œuvrer pour parvenir à un avenir meilleur pour tous en accord avec les 17 Objectifs de Développement Durable de l'Agenda 2030 des Nations Unies.

## **PRINCIPE 6 : VIVRE ET SE DEVELOPPER ENSEMBLE**

Tiama se fixe, chaque année, des objectifs ambitieux ainsi qu'une stratégie pour les accomplir.

Nous nous assurons que chacun des collaborateurs disposent des ressources et compétences nécessaires pour les réaliser, se développer individuellement et collectivement et atteindre ses objectifs personnels.

Tiama encourage la prise d'initiative, favorise la collaboration, valorise l'engagement individuel et collectif et promeut une démarche entrepreneuriale basée sur la responsabilité de chacun.

## **PRINCIPE 7 : PROTEGER L'INFORMATION**

Tiama demande à ses collaborateurs de traiter avec la plus grande attention les informations dont ils disposent.

Les données personnelles sont traitées dans le respect du Règlement de la Gestion des Données Personnelles et Tiama exige de ses collaborateurs un respect strict de ces règles.

Concernant les données de notre secteur d'activité, de notre entreprise et de ses produits et services, elles ne sont pas destinées à être rendues publique sauf par les services de Tiama en charge de leur promotion. Les collaborateurs porteront, notamment, une attention toute particulière à ce qu'ils publient individuellement sur les réseaux sociaux pour ne pas divulguer d'informations confidentielles.

Enfin, Tiama respecte scrupuleusement les Accords de Non-Divulgation qui sont signés régulièrement avec leurs partenaires pour l'échange d'informations stratégiques.

## VOCATION DE CETTE CHARTE

**L'éthique est la responsabilité de tous.** Les règles et principes énoncés dans cette Charte s'appliquent donc à l'ensemble des collaborateurs TIAMA (salariés, prestataires, stagiaires, alternants, etc...).

Chaque collaborateur doit prendre connaissance de cette Charte, s'engager à la respecter dans le cadre de ses activités, et se conformer aux lois et réglementations en vigueur.

Cette Charte éthique est le document de référence pour aider les collaborateurs à déceler des situations litigieuses, notamment en termes de corruption ou conflit d'intérêts dans les activités quotidiennes de l'entreprise et à agir de manière appropriée en cas de confrontation à ce genre de situations.

Chacun doit pouvoir anticiper les risques liés à ses fonctions et à ses responsabilités.

\*\*\*\*\*

## DISPOSITIF D'ALERTE ETHIQUE

En cas de doute quant à la légalité d'une pratique particulière ou sur l'interprétation d'une situation, que vous vous trouviez vous-même face à cette situation, ou en ayez connaissance, vous devez la signaler à votre manager, à la direction des ressources humaines ou via l'adresse mail [alerteethique@tiama.com](mailto:alerteethique@tiama.com)

Une enquête, interne ou externe, sera diligentée.

Le lanceur d'alerte, les informations recueillies, comme les personnes mises en causes seront sous le couvert de la confidentialité.

Le lanceur d'alerte ne peut pas faire l'objet de représailles conformément à l'article 1132-3-3 du code du travail.

Toute personne faisant obstacle à la transmission d'un signalement en interne à l'entreprise ou à une autorité est sanctionnable d'un an de prison et 15.000€ d'amende (loi Sapin II).

	REFERENCE	<b>CHARTRE ETHIQUE</b>	Version A 01/06/22
	P1_DOC_004		Page 5 / 5

## *Définitions et exemples*

### **La corruption :**

La corruption consiste à donner, offrir ou demander quelque chose de valeur en échange d'un avantage qui est illégal, contraire à l'éthique ou constitue un manquement à une obligation.

Les formes de corruption les plus courantes sont : les pots de vin (somme d'argent, cadeaux, invitations versées en échange d'un service ou d'un avantage), le blanchiment d'argent (circulation de fonds obtenus de manière illégale et tentatives mises en place pour « laver » l'argent en question) etc.

### Exemples de corruption :

- Proposition d'un commercial d'offrir un cadeau au responsable des achats d'une entreprise cliente pour garantir le renouvellement d'un contrat
- Invitation adressée à un ingénieur pour l'obtention d'informations stratégiques
- Cadeau offert au responsable informatique afin de garantir le renouvellement d'un contrat
- Proposition d'attribution d'un contrat en contrepartie de l'embauche d'un proche etc.

### **Le conflit d'intérêts :**

Le conflit d'intérêts est une situation qui naît quand l'exercice indépendant, impartial et objectif des fonctions d'une personne est susceptible d'être influencé par un autre intérêt public ou privé distinct de celui qu'il doit défendre dans ces fonctions.

### Exemples de conflits d'intérêts :

- Lien d'intérêt familial susceptible d'entacher le secret des affaires
- Lien d'intérêt familial conduisant à privilégier un recrutement
- Lien d'intérêts entre le donneur d'ordre et un fournisseur
- Lien d'intérêt amical conduisant à un détournement des comptes de l'entreprise etc.